



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2016-35 -feuille 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIAN, Laurence NIQUET

Absents : Christelle COMBET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Il est constaté qu'il est nécessaire de prévoir :

- des crédits supplémentaires au chapitre 66 du budget principal 2016 en section de fonctionnement pour le remboursement des intérêts supplémentaires suite à l'augmentation du plafond de la ligne de trésorerie de 50 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE		DEPENSE	
Chapitre 023	-2500,00	Chapitre 66 compte 6615	+2500.00

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTE		RECETTE	
Chapitre 021	-2500,00	Chapitre 13 compte 1341	+2500.00

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette décision modificative.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



**OBJET DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

Réf. 2016-35 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/09/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 27/09/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 28/09/2016

A Nonglard, le 27/09/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 28/09/2016